



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1274-36 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET
CERTIFICATS ET DE RÉGIE INTERNE N° 1274

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1274-36 intitulé :
Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin de modifier la définition de « Valeur ajoutée » de façon à enlever les activités qui n'ajoutent pas de valeur à un usage camionnage (456)
2. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 17 avril 2023, à 18 h 30 à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce [projet de règlement n° 1274-36](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du Règlement n° 1274-36

Le règlement n° 1274-36 a pour objet de modifier la notion de valeur ajoutée pour soustraire les activités liées au camionnage qui n'apporteraient pas de valeur à cet usage.

Service de l'aménagement du territoire
13 février 2023

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 6^e jour du mois d'avril 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca